



## REGLEMENT TECHNIQUE

### Article 1 ENGAGEMENTS ET REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera au stade d'Athlétisme du 5 juillet « SATO », Alger, à partir mercredi 20 Juillet 2022, à 14h30.

N°	Date	Heure	Obs
01	Le mercredi 20 Juillet 2022	14:30 à 19:00	Remise des Dossards Pour le programme des trois (03) journées
02	Le jeudi 21 Juillet 2022	12:00 à 14:00	Remise des Dossards Pour le programme de la 2° et 3° Journées
03	Le vendredi 22 Juillet 2022	12:00 à 14:00	Remise des Dossards Pour le programme de la 3° Journée

#### Confirmation des Engagements :

Les clubs sont priés de confirmer la participation de leurs athlètes via le site <http://www.dzweblicence.com/faa>

Tout envoi transmis en dehors de cette plateforme ne sera pas pris en considération.

Dernier délai de confirmation des engagements : **Lundi 18 juillet 2022 à 23h59**. Dépassé cette date, aucune confirmation ne sera prise en considération.

**Aucune confirmation ne sera acceptée le Jour de la Compétition.**

**La présentation de la licence sportive FAA 2022 à la chambre d'appel est obligatoire.**

**Article 2:** Le championnat d'Algérie est organisé conformément aux règles du World Athlétics.

**Article 3:** Les championnats d'Algérie U18-U20 seront organisés sur l'ensemble des épreuves et distances arrêtées par le World Athlétics et confirmées par la Fédération Algérienne d'Athlétisme pour la catégorie U18.

- Toutefois, certaines épreuves pourront être **annulées**, compte tenu d'une participation faible et ne répondant pas aux normes de **World Athletics**.
- Aucun sur-classement ne sera toléré.

#### **Article 4: Limitation des épreuves :**

**Chez les U18**, chaque athlète peut prendre part à **deux (02) épreuves** au choix (**autre le relais**). Si les deux épreuves s'avèrent être des courses, **une (01) seule** pourra dépasser 200m..

**Article 5 : Tenue du club.** Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de **World Athletics**.

**- La tenue de l'Equipe Nationale est interdite.**

#### **Article 6: Abstention dans une épreuve: RT4 (ex142)**

4.4- Dans toutes les compétitions visées aux alinéas 1.1-1.2-1.3- et 1.6: un athlète est exclu de toute participation et d'autres épreuves ultérieures) (y compris les autres épreuves auxquelles il participe simultanément) de la compétition, y compris les relais dans le cas où:

4.4.1. La confirmation définitive de sa participation à une épreuve avait été donnée mais n'y a pas pris part.

4.4.2. il était qualifié après un tour de qualification dans une épreuve mais y fait ensuite défaut

4.4.3.: Il a disputé la compétition sans effort fait de bonne foi. Le juge arbitre compétent statuera sur ce point et mention devra être faite dans les résultats officiels.

Néanmoins, un certificat médical délivré par le délégué médical ou médecin de la compétition peut constituer une raison suffisante pour accepter que l'athlète n'est pas en mesure de participer après la clôture des confirmations ou avoir participé dans un tour précédent.

D'autres raisons légitimes ( par ex des facteurs indépendants de la volonté de l'athlète; problème liés au transport officiels ) peuvent être acceptés par le délégué technique.

Dans les cas précédents l'athlète sera considéré comme DNS.( voir RT pour le DNS).

4.5. Non présentation à la chambre d'appel/ un athlète sera exclu de participation dans une épreuve quelle qu'elle soit, pour

laquelle il se n'est pas présenté à la chambre d'appel à l'heure limite telle que publiée sur l'horaire. Il sera alors enregistré comme DNS dans les résultats sauf problèmes indépendants de sa volonté.

### Présentation à la chambre d'appel

Epreuves	présentation
100-200-400-800m	30mn avant le début de la compétition
100mH- 110mH-400mH	40mn
1500m-3000m-3000m steeple	20mn
4x100m-4x400m -Medley relais	Dépôt de la liste des athlètes 1h avant le début de la course. Présentation 40' pour les athlètes.
Perche	50mn
hauteur	40mn
Javelot - marteau- poids- disque- Longueur- T/S.	20mn

### **N.B: Présentation à la chambre d'appel sans engins et autres objets interdits.**

#### **Article 7: Dossard**

5.7. Aucun athlète ne sera autorisé à participer à une épreuve sans dossard.

Il sera délivré un dossard par athlète pour toute la durée de la compétition. Le dossard est personnel et doit être porté visiblement sur la poitrine. Dans les épreuves de sauts, le dossard pourra être porté sur le dos ou sur la poitrine.

**Article 8: La RT6 (règle 144)** concernant aide aux athlètes sera appliquée.

#### **Article 9: RT8 Réclamation et Appel**

RT8: concernant les résultats et déroulement d'une épreuve: doit être déposée dans les 30mn qui suivent l'annonce officielle des résultats de cette épreuve.

**Article 10:** Composition des séries et qualification pour les courses en couloirs et 800 mètres pour les finales:

4 séries: le 1er de chaque série et les 4 meilleures performances.

3 séries: les 2 premiers de chaque séries et les deux meilleures performances.

2 séries: les 3 premiers de chaque série et les deux meilleures performances

N.B: En cas où huit (08) athlètes et moins se présentent au départ dans les courses de vitesse: la course se déroulera en finale directe des athlètes se sont présentés aux éliminatoires et ayant été inscrits à la chambre d'appel.

En cas d'exaequo parfait pour la finale : les athlètes concernés seront départagés par le tirage au sort..

Dans la course de 800m; le juge arbitre compétent décide que la course se déroule en finale dans le cas où les athlètes ne dépassant pas dix.

**Article 11:** Obstruction: RT17. (17.4.3): **Dans toutes les courses disputées en couloir, il touche une fois la ligne à sa gauche, ou la lice ou la ligne indiquant le bord intérieur dans un virage**

**- Dans toutes les courses (ou toute partie des courses) qui ne sont pas disputées en couloirs, il touche une fois ou dépasse complètement la lice ou la ligne indiquant le bord intérieur dans un virage :**

Sans en retirer d'avantage appréciable et sans bousculer ou gêner un autre athlète en faisant obstacle à la progression de l'autre athlète. En cas d'avantage appréciable l'athlète (ou l'équipe) sera disqualifié.

**Dans les courses à tour multiples, une infraction définie aux règles 17.4.3 et 17.4.4. des RT ne peut être commise qu'une seule fois sur l'ensemble des tours d'une épreuve par athlète en particulier sans que cet athlète soit disqualifié. Une deuxième infraction entrainera la disqualification dudit l'athlète, qu'elle ait été commise dans le même tour ou dans un autre tour**

**RT25: Concours:** Dans les cas où il y a plus de huit (08) athlètes dans les concours des sauts horizontaux, seuls les huit athlètes ayant réalisés les meilleures performances valides ont droit à un ou plusieurs essais supplémentaires. Pour ce faire, l'athlète doit avoir enregistré une marque mesurée lors d'un saut ou d'un lancer en bonne et due forme lors d'au moins un de ses trois premiers essais. Lorsque moins de huit réalisent une telle performance valide, seuls ces athlètes sont autorisés à effectuer des essais supplémentaires, même si cela signifie que moins de huit athlètes sont concernés.

Au saut en hauteur et saut à la perche: En d'ex aequo parfait, il n'y aura pas de barrage.

**MONTEE DE BARRE  
HAUTEUR**

<b>U18F</b>	1.25	1.30	1.35	1.40	1.43	1.46	1.48	1.50	1.52	1.54	1.56	...5cm
<b>U18G</b>	1.50	1.55	1.60	1.65	1.70	1.75	1.78	1.81	1.83	1.85	1.87	...5cm
<b>U20F</b>	1.80	1.90	2.00	2.10	2.20	2.30	2.50	2.60	2.70	2.80		...5cm
<b>U20G</b>	1.60	1.65	1.70	1.75	1.80	1.83	1.86	1.88	1.90	1.92	1.94	...5cm

**MONTEE DE BARRE PERCHE**

<b>U18G</b>	2.50	2.60	2.70	2.80	2.90	3.00	...10cm...	3.35	3.40	3.45	3.50	3.55	...5cm
<b>U20G</b>	2.60	2.70	2.80	2.90	3.00	3.10	3.20...	...10cm....	3.60	3.65	3.70	3.75	...5cm

**MONTEE DE BARRE PERCHE**

<b>U18F</b>		1.80	1.90	2.00	2.10	2.20		2.30	2.40	2.50	2.55	...5cm
<b>U20F</b>		1.80	1.90	2.00	2.10	2.20		2.30	2.40	2.50	2.55	...5cm

<b>PLANCHE D'APPEL TRIPLE SAUT</b>	<b>U18F &amp; U20F 08 mètres</b>	<b>U18G &amp; U20G 11 mètres</b>
------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------